

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/16

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de partenariat signée entre le Département et l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) pour la période 2010-2014.

Le Département soutient fortement l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne(O.P.H.77), qui s'est engagé dans une démarche volontariste de redressement de sa situation patrimoniale et financière, et qui a obtenu, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, un plan de consolidation auprès de la Caisse de garantie du logement locatif social (C.G.L.L.S.), signé en 2009. Ce plan permettra notamment la réalisation d'un important programme de réhabilitation du patrimoine existant. L'engagement financier du Département, qui s'élève à hauteur de 24 millions d'euros sur 6 ans, joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ce plan et dans l'obtention de l'aide de la C.G.L.L.S..

Le présent avenant définit la participation financière du Département au titre de l'année 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 4/19 du Conseil général, en date du 29 janvier 2010, approuvant la convention partenariale entre le Département et l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) sur la période 2010-2014.

VU la délibération du Conseil général en date du 28 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées.

Après en avoir délibéré,

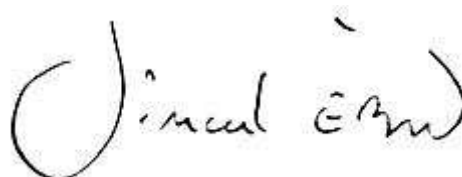
DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77), au titre de l'année 2011, une subvention d'un montant de **4 000 000 €**, qui sera prélevée sur l'opération "développement de l'offre de logements du parc social" de l'action intitulée "Développement et amélioration de l'offre de logements".

Article 2 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention partenariale conclue entre le Département et l'O.P.H. 77 pour les années 2010-2014, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil général de Seine-et-Marne à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ